

J. Domingue

Duyre

Monseigneur

J'ay l'honneur de vous informer de l'arrivée en  
cette Isle de la flûte du Roy le Port fait  
commandé par M. Mechin, il a mouillé  
à S. Louis le 11. de ce mois, et m'a envoyé  
lece Lettre que vous m'avez fait Monseigneur,  
l'honneur de m'écrire, et dont il étoit chargé.

Permettez moy de commencer par répondre

a celle du 15<sup>e</sup>. fevrier dernier, par laquelle vous  
voulés bien, Monseigneur, m'informés que vous  
avés rendu Compte au Roy de la permission  
que j'ay demandé de me retirer du service;  
que Sa Majesté me l'a accordé, et qu'Elle  
a nommé M. de la Chapelle a ma place, &  
qu'Elle n'a pas jugé a propos de statuer sur le  
demande que j'ay fait pour ma retraite, &  
qu'Elle attendra mon retour en France; vous  
avés la bonté d'adjouër Monseigneur,  
que vous vous portevés volontiers a me  
procuree les graces que je puis raisonnablement  
esperer; mais que vous êtes bien aise de me  
prévenir que le succès dependra du Compte  
que vous pouvés rendre a Sa Majesté  
de mon administration, et que c'est a moy pendant

le temps qui me reste a mettre les affaires dans  
une situation qui vous donne occasion de le  
rendre favorable.

En réponse de la Lettre que vous m'avez  
Monseigneur, fait l'honneur de m'écrire le 18.  
Janvier dernier sur la Detention de M.  
de Thierny, Rivaud, et Du Coudray, j'ay pu  
la liberté de vous mander le 30. avril dernier,  
que cette Lettre faisoit une telle révolution sur  
ma santé par le chagrin qu'elle me causoit,  
puisque par les ordres y contenus, elle me mettoit  
dans l'impossibilité d'exécuter ceux que vous  
jugiez a propos, Monseigneur, de me donner,  
d'arrêter les Comptes qui devoient être réglés; que  
je croyois que je serois obligé d'aller passer  
15. Jours ou trois semaines a la Campagne

pour tâcher de me dissiper, et m'empêcher de tomber  
tout à fait malade. J'ay esté en effet passé  
15. jours du mois de may dernier dans la  
Quartiere de Nipca; mais comme le chagrin  
m'y a suivi, j'en suis revenu avec la santé aussy  
derangée qu'en partant.

Leur dessein après mon retour, est à dire,  
il y a environ un mois, j'ay reçu le Duple de  
celle à laquelle je prends la liberté de répondre  
aujourd'hui; après l'avoir lue, voyant bien que  
je ne pouvois estre en état d'aler en France ou  
au plus que deux années après l'arrivée de  
M. de la Chapelle, suivant que je l'ay mandé  
à Mrs. Raudon et Forcade, il y a deux ans; que  
peut estre même je ne le pouvois jamais; et que  
d'ailleurs il ne m'estoit pas possible de souc

mettre le Monseigneur, plus que je l'ay fait  
en état de rendre compte à sa Majesté  
de mes services; j'ay compris que je courrois  
grand risque, qu'il ne seroit jamais rien statué  
sur la révocation que j'ay pu la liberté de vous  
demander, Monseigneur, en même temps que  
mon Congé absolu.

Il n'est si facile de voir qu'il ne m'est pas possible  
de passer en France, que je n'y aye de quoi y  
subsister, et je ne prévois pas pouvoir y suivre  
de Remise suffisante pour cela de deux  
années d'icy; Il me faut au moins ce temps là,  
pour débarrasser de toutes les affaires de la  
Colonie, et ne songer qu'aux miennes propres,  
auxquelles je n'ay pas encore pensé, suivre  
contraindre ceux qui me doivent à me payer, et à

Suive le Remisea en France auxquelles ila se sont  
obligée par leur engagement; ce que je ne  
puia par suivre moy mesme, tant que je seray en  
place, n'estant par sans l'ordre que je soia juge  
a partie, dans ma propre Cause, & pour aussy  
vendre ce que je puia avoir par ailleurs, en  
recevoir le paiement, ce qui n'est par facile en  
ce pais cy, et en remettre pareillement le produit  
en France; encore me trouveray-je fort heurieux  
si je puia suivre l'un et l'autre, dans les  
deux années dont j'ay parlé; peut-estre ne le  
pouray-je jamais, ainsi que j'ay dit cy  
deuant, ce qui arrivera mesme, suivant toute  
apparence, Monseigneur, si vous n'avez par  
la bonté de m'accorder l'honneur de votre  
protection a cet effet, (ainsy que j'ay prié la

liberé de vous en supliev plusieurs fois, en écrivant  
au Général et a mon successeur, d'obliger ceux qui  
me doivent, et leur cautionner qui sont solidaires,  
a me payer par toutes sortes de voyes.

Vous ce qui est de vous mettre a Monsieur,  
plus en état que vous ne l'estez de rendre compte  
au Roy de mes services; permettez moy de vous  
representer très humblement, et avec un profond  
respect, que lorsque je suis party de France  
en 1726. vous n'avez Monsieur aucune  
connoissance de la fonda de cette Colonie, ny de  
ce qui estoit due au Roy, ny par qui, suivant  
ce que vous me fites en cetemps la l'honneur  
de me dire vous même, et qu'aujourd'hui  
vous pouvez voir par vos les Comptes  
que j'ay pris la liberté de vous envoyer depuis

envoyé depuis lad. année 1726. que malgré toutes  
les fortes dépenses, qui ont été faites depuis  
ce temps là, tant au fort Dauphin qu'au fort Joaze  
et ailleurs, il n'a dû encore au Roy plus de  
16. Cent mille livres, et par qui ils sont devenus  
en sorte que depuis l'établissement de la Colonie  
il n'a pas été fait tant de dépenses que depuis  
1726. et il est encore dû au Roy des sommes  
considérables auxquelles on ne se seroit jamais  
attendu, quand même on n'auroit pas fait ces  
dépenses. Cela prouve par conséquent, à ce  
qu'il me semble, une assez bonne administration,  
je ne puis pas sçavoir qu'elle auroit pu être  
vous sçavez, Monseigneur, desirer de moy  
sur ce sujet; et cependant je me vois remplacé  
sans que vous ayez eu la bonté d'obtenir



de Sa Majesté qu'il fut statué sur la  
révocation que j'ay puë la liberté de demander,  
pendant que tous ceux qui dans la Navire  
jusqu'à présent ont demandé à se retirer, ont  
obtenu la demye solde, ou quelque grace de  
Sa Majesté équivalente, en mesme temps que  
leur Congé absolu, et qu'il est à la connoissance  
de tout le monde que depuis l'âge de 30. ans  
que je suis dans la Navire, dont j'ay  
ay passé 23. à l'amerique, Il n'y a jamais  
eu aucune plainte contre moy fondée en raison,  
et portée par gens dignes de foy; et que jamais  
personne, permettez moy Monsieur de le  
dire, n'a servy avec plus de desintéressement,  
d'application, et d'intégrité que moy, et je pourrois  
même adjoüter avec plus de dignité, sans craindre

d'être contredit.

Toutes ces Reflexions que j'ay faites a la  
reception du Dup<sup>me</sup> de cette Lettre du 13. Le 15.  
dernier, ont augmenté le chagrin que j'avois déjà,  
a un point que j'en suis tombé malade d'une  
fièvre qui m'a duré près de 15. Jours, et m'a  
extremement affoibly; J'ay eu beaucoup de peine  
a m'en remettre, et n'en suis pas même encore  
actuellement bien rétably; Je croyois qu'elle  
m'emporteroit, et que par là Elle mettroit fin  
au malheur qui me poursuit depuis que je  
suis au monde; mais le temoignage de ma  
conscience, qui ne me reproche absolument rien  
sur le service du Roy, ny enuers le public,  
plus encore la confiance que j'ay toujours  
Monseigneur, en votre équité et bonne Justice

m'a soutenu, et me soutiendra, très fidèlement à la  
veüe, si vous n'avez pas la bonté de justifier  
cette confiance, en m'accordant, Monseigneur,  
l'honneur d'une protection efficace, sur la rétraite  
et la protection que je demande, pour être payé  
de mes débiteurs

Je ne manqueray pas, Monseigneur, de  
donner à M de la Chapelle, lorsqu'il sera arrivé,  
toutes les connoissances et les avis, dont il pourra  
avoir besoin, sur la situation des fonds de la Colonie,  
l'administration des finances, et la conclusion des  
affaires que je n'auray pu terminer, suivant que  
vous me l'ordonnerez

Je suis avec un profond respect

Monseigneur

au Petit Goave le 18. Juillet  
1735.

Votre très humble et très  
obéissant serviteur

M. L. J.